

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 553

présenté par

M. Reiss

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet article. En effet, sans remettre en question l'intérêt général de la vaccination, on peut raisonnablement douter de l'utilité de faire peser de nouvelles restrictions sur les Françaises et les Français. Cela fait deux ans que le gouvernement parle de « mesures d'exception ». A force de généraliser en permanence de nouvelles mesures d'exception, on finit par inscrire ces exceptions comme devenant la norme.